

# Les conseils locaux de la sécurité et de la prévention de la délinquance



## ◆ Texte juridique :

- Article 1er de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

- Décret du 17 juillet 2002

◆ **Objectif:** la prévention de la délinquance est au carrefour des politiques judiciaires, sociales, de la ville, du logement et de la protection de l'enfance. Les principales causes de l'entrée dans la délinquance sont en effet protéiformes. En conséquence, les CLSPD réunissent de nombreux acteurs territoriaux afin d'améliorer la coordination de leurs actions sur le terrain, en favorisant notamment l'échange d'informations et l'interconnaissance.

◆ **Territoire d'implantation des CLSPD:** le CLSPD concerne le territoire de la commune ou de l'intercommunalité. Les CLSPD sont

obligatoires dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant un Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

◆ **Thématiques travaillées:** chaque CLSPD, en fonction des difficultés de son territoire, choisit entre 3 et 5 thématiques de travail (liste non exhaustive):

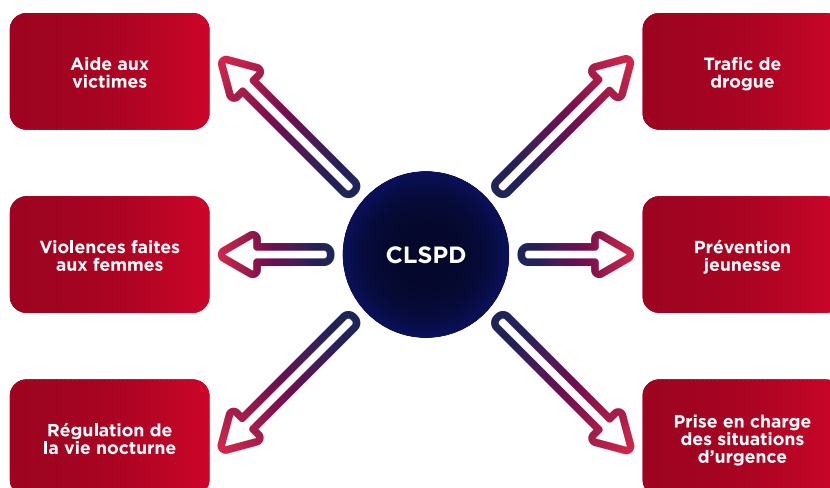
- Violences faites aux femmes

- Aide aux victimes

- Régulation de la vie nocturne

- Trafic de drogues

- Etc.



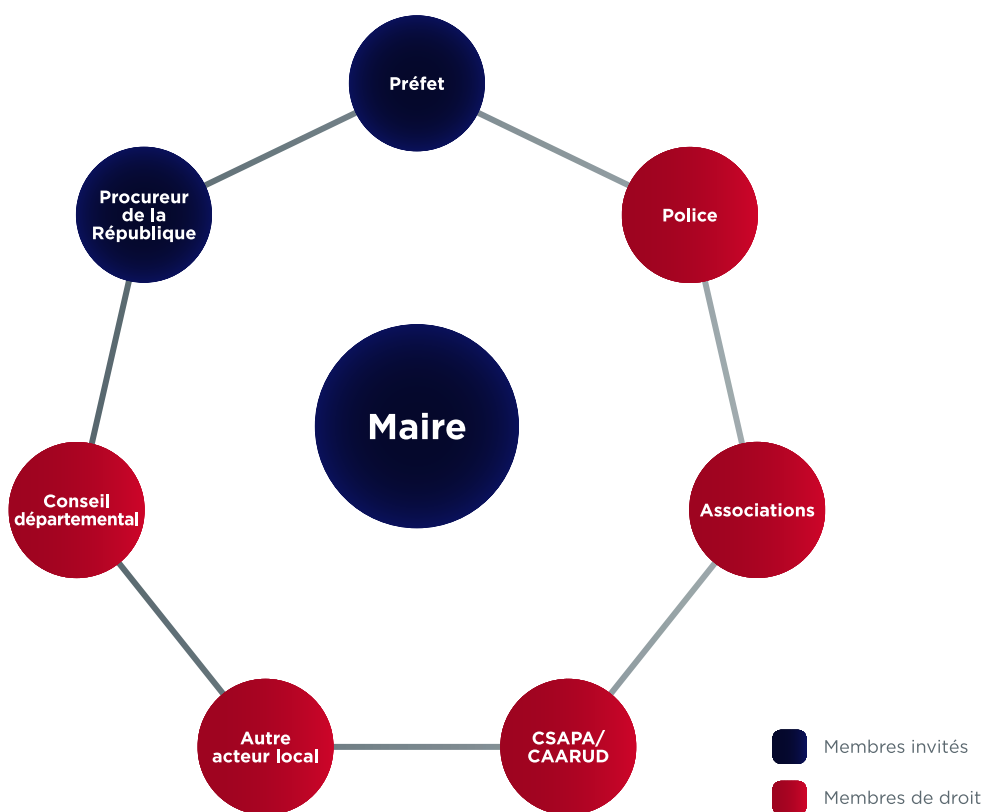
♦ **Qui peut participer au CLSPD ?** Les membres de droit du CLSPD sont le maire, qui préside le CLSPD, le préfet et le procureur de la République. Le CLSPD est ensuite composé d'un grand nombre d'acteurs invités selon la thématique :

- Représentants du Conseil départemental
- Représentants d'organisations œuvrant notamment dans les domaines de l'action sociale et médicosociale
- Représentants du CCCAS

- Représentants de la mission locale
- Représentants de la police nationale et municipale
- Représentants de la protection judiciaire de la jeunesse
- Etc.

Un **coordinateur** est chargé d'animer les sessions et de synthétiser les travaux.

## Composition du CLSPD



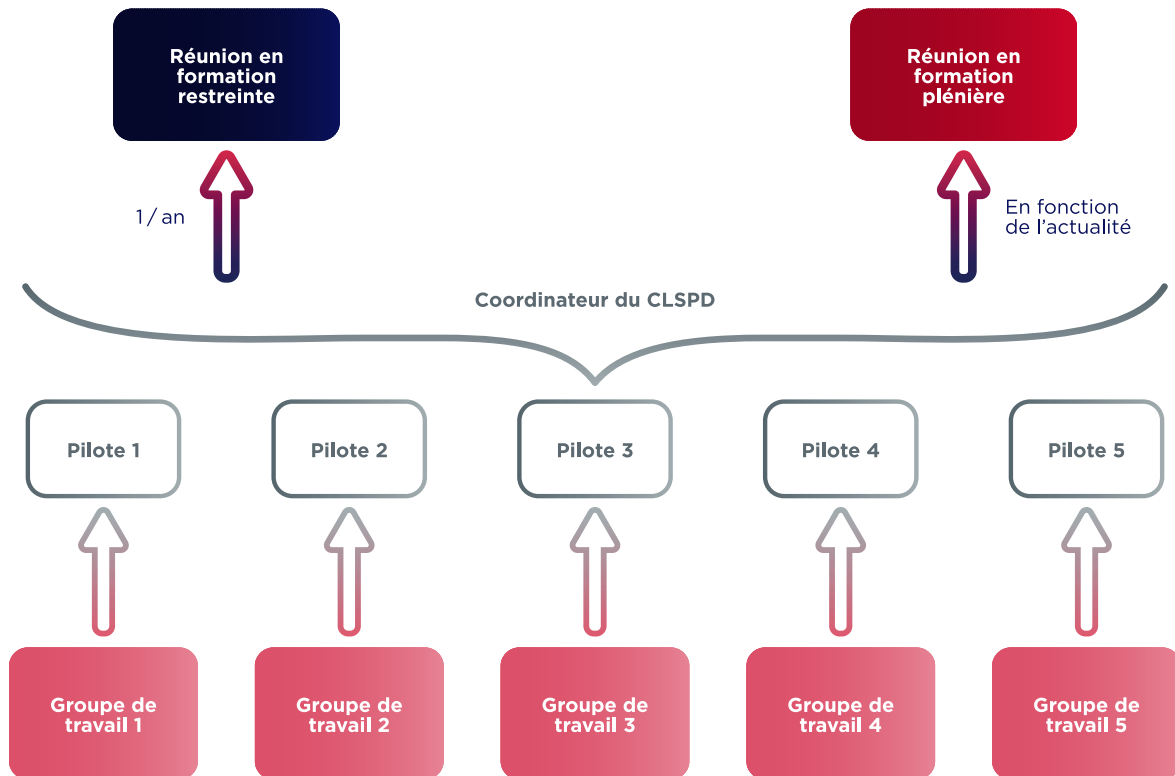
### ♦ Gouvernance du CLSPD :

- Présidée par le maire ou son représentant, la réunion du CLSPD en **formation plénière** se tient une fois par an. Elle permet de faire le bilan des actions conduites par chaque groupe de travail et de proposer les actions futures.
- Présidée par le maire ou son représentant, la réunion du CLSPD en **formation restreinte** permet de réunir (parfois en urgence) plusieurs acteurs autour d'une problématique d'actualité sur le territoire. Sa composition

est arrêtée par le maire en fonction des situations à traiter.

- Animés par des **pilotes** (professionnels volontaires particulièrement concernés par une problématique), les **groupes de travail** du CLSPD sont des instances réunissant des praticiens locaux sur une des 3 à 5 thématiques identifiées. Ces groupes de travail permettent de trouver collectivement des solutions pour prévenir les ruptures dans le parcours social d'un individu.

## Exemple de gouvernance d'un CLSPD



♦ **Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance:** une partie des travaux du CLSPD peut être destinée à l'élaboration du Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance. Ce PLSPD est composé d'un diagnostic, obtenu par le croisement de données statistiques et d'entretiens, et d'une présentation de la stratégie de la collectivité en matière de sécurité publique (Voir exemples dans la rubrique PLSPD de la boîte à outils).

♦ **Financement:** le CLSPD est financé par la commune ou par l'intercommunalité, ainsi que par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance. La MILDECA peut accorder des crédits sur certaines actions ciblées et pour une durée limitée.

### Exemple de projets portés par les adhérents :

- Formation dispensée par le réseau **LOIREADD** aux membres du CLSPD Ondaine (Construction d'un langage commun et valorisation de l'expertise des acteurs de terrain). Voir interview adhérent dans la boîte à outils.
- La **COREADD** a réalisé une action de formation auprès des membres du CLSPD de Limoges. L'objectif était de former à l'outil RPIB les membres du CLSPD.
- En 2021, **l'association PROSES**, située à Montreuil, a répondu à la demande de la coordinatrice du CLSPD de Pantin. Plusieurs membres du CLSPD, dont les médiateurs sociaux de la municipalité, ont en effet pu suivre les agents du CAARUD PROSES dans leur travail d'accompagnement et d'assistance à la population dépendante au crack.

#### ◆ Intérêt pour nos adhérents :



- Défendre le point de vue des associations en addictologie dans l'élaboration de la politique municipale de sécurité publique.
- Réseau intéressant tant le CLSPD réunit des acteurs variés. Le partenariat avec les CLSPD s'inscrit bien dans les missions ressources et les valeurs d'ouverture de l'addictologie aux acteurs non spécialisés et non sensibilisés à ces problématiques.
- L'utilité des « groupes de travail » est particulièrement soulignée par les acteurs concernés. C'est dans ces groupes que le travail opérationnel est réalisé.



- Cette diversité des acteurs du CLSPD entraîne en retour une nécessité de parler un langage commun avec des acteurs aux logiques parfois éloignées. Au-delà d'une sensibilisation des acteurs, il est ainsi complexe de mettre en place des actions très ambitieuses.
- La réussite des actions dépend fortement de la volonté politique locale d'accorder une place aux acteurs de l'addictologie au sein du CLSPD. Il est donc parfois nécessaire de faire œuvre de pédagogie, pour convaincre.

#### ◆ Lien vidéo :



<https://www.youtube.com/watch?v=ShgalWPww1M>

Source : Centre National de la fonction publique territoriale

#### ◆ À retrouver dans la BAO :

- L'article L132-4 du Code de la Sécurité intérieure
- La circulaire du 13 octobre 2008
- Le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007
- L'interview adhérent
- La synthèse du rapport de l'observatoire national de la politique de la ville sur les Quartiers prioritaires de la politique de la ville
- La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024
- Le rapport mission flash assemblée nationale sur les CLSPD
- Le plan local de sécurité et de prévention de la délinquance d'Echirolles et de Bourges
- L'article sur la place des CLSPD dans la loi sécurité globale

[Si vous souhaitez intégrer le forum de discussion des adhérents de la Fédération Addiction sur la politique territoriale de santé, vous pouvez écrire à \[infos@federationaddiction.fr\]\(mailto:infos@federationaddiction.fr\)](#)



## Les CLSPD



Comment et pourquoi mener des actions dans le cadre du Conseil local de sécurité et de Prévention de la délinquance ? Entretien avec Caroline Guiguet, coordinatrice du réseau LOIREADD dans la Loire et déléguée régionale adjointe de la Fédération Addiction en Auvergne-Rhône-Alpes.

### ◆ Que sont les CLSPD ?

Les CLSPD sont l'instance d'échange, de diagnostic et de suivi des actions d'une mairie ou d'une intercommunalité afin de prévenir et lutter contre la délinquance.

### ◆ Quel est l'intérêt pour les acteurs de l'addictologie d'y participer ?

Face au risque de cloisonnement et de divergence entre les acteurs de la sécurité publique et ceux du champ social et sanitaire, le CLSPD est un lieu qui permet la rencontre et les échanges dans un cadre constructif, sous la présidence du maire. Notre plus-value est de montrer que derrière une problématique de délinquance se trouve bien souvent aussi une problématique sociale voire sanitaire. Cette ouverture de l'addictologie à d'autres champs correspond bien au travail de diffusion des connaissances en addictologie au plus grand nombre que nous souhaitons mener.

### ◆ Quels types d'actions avez-vous menées ?

En 2012, le réseau LOIREADD a conçu et dispensé une formation-action aux membres du CISDP Ondaine (qui regroupe 5 communes de la Loire). Pour financer cette action, LOIREADD a répondu à un appel à projets de la MILDECA et du Commissariat général à l'égalité des territoires (aujourd'hui Agence nationale de la cohésion des territoires). En 2012, la formation-action se décomposait d'une première partie de 2 jours de formation qui avait pour objectif de travailler les représentations, apporter des connaissances théoriques et scientifiquement validées pour construire un langage commun sur la question des conduites addictives (1ère journée), et de valoriser l'expertise des acteurs du territoire sur la problématique des addictions (2ème journée). Un second temps lié à l'action était composé d'au moins 3 séances d'accompagnement méthodologique pour co-construire un projet de territoire sur la prévention des addictions. La formation était ouverte pour 25 places, avec une grande diversité de participants.

### ◆ Comment s'est poursuivi votre travail avec les CLSPD ?

LOIREADD a ensuite présenté ce projet de formation auprès d'autres CLSPD du département avec des priorités sur les Quartiers politique de la ville (QPV). Plusieurs formations ont ainsi été mises en place les années suivantes avec les CLSPD de St Etienne, de St Chamond, et de la vallée de Gier... Au terme de 5 ans de travail, l'ensemble des QPV avaient bénéficié de cette formation-action.

### ◆ Quels conseils donneriez-vous à un adhérent désireux de s'impliquer dans un CLSPD ?

Lorsque vous construisez votre dossier de réponse à un appel à projets, je conseillerais de faire connaître votre démarche au délégué du préfet à la politique de la ville et à certains élus municipaux en charge de la sécurité. Cela confèrera une dimension plus politique à votre action et augmentera ainsi les chances d'être sélectionné. D'autre part, si vous menez une action de formation auprès des membres du CLSPD, faites bien attention d'avoir un public diversifié et de ne pas privilégier la représentation d'un seul acteur. La diversité des institutions représentées et la confrontation de leurs pratiques professionnelles constituent en effet l'intérêt premier de ces formations.

### ◆ Quelles sont les limites des CLSPD ?

La grande diversité des acteurs, qui constitue la force du CLSPD, est aussi sa limite. Le travail d'harmonisation des discours et la recherche d'un langage commun constitue déjà un défi. Il est alors difficile de mener des actions plus complexes que des formations ou des échanges de pratiques professionnelles.

Si vous souhaitez en savoir plus, ou être mis en lien avec LOIREADD, vous pouvez écrire à [infos@federacionaddiction.fr](mailto:infos@federacionaddiction.fr)